

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 5 février 2024

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière), Sonia Ryma Ait kheddache (greffière adjointe par intérim) et Valmond Doiron (ingénieur municipal).

ABSENTE: Marie-Lou Noël (conseillère).

PUBLIC : 16 personnes, dont un journaliste de l'Acadie nouvelle.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgarion de conflit d'intérêts

La conseillère Eda Roussel mentionne un conflit d'intérêts au point 8.5. Demande de don – Carnaval des neiges de Le Goulet étant la présidente du Carnaval.

Le conseiller Armand Caron mentionne un conflit d'intérêts au point 8.10. Autorisation de demandes de subvention étant membre du Club Richelieu Shippagan.

Le conseiller Laurent Robichaud mentionne un conflit d'intérêts au point 8.17. Demande d'approbation du conseil – Lotissement Ricky Lozier étant membre de la famille du concerné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 4 décembre 2023

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Armand Carron que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 14 décembre 2023

Il est proposé par le conseiller Armand Carron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN



MAIRE



GREFFIÈRE

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – décembre 2023 et janvier 2024

La greffière fait état des permis pour les mois de décembre 2023 et janvier 2024.

6.2. Autre

M. le maire a reçu une correspondance de l'agence de la consommation et matière financière du Canada, en réponse à ses préoccupations concernant la fermeture de la section locale de la Banque Scotia à Shippagan, lui mentionnant que La Banque Scotia n'est pas tenue de consulter la municipalité pour de telles décisions et qu'il est suggéré que les citoyens signalent leurs préoccupations à l'agence du consommateur.

Le conseil a reçu une lettre de remerciement de la part du club entrepreneurial PénomènE de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan, pour la contribution au Pitch parfait organisé en 2023.

La municipalité a reçu une correspondance du chef pompier. M. Yanic Chiasson, pour aviser du départ du pompier Martin Savoie en raison de son travail exigeant et de son manque de temps à consacrer à la brigade des pompiers.

M. le maire a reçu une correspondance de M. Joël Dazas, maire de la ville de Loudun, exprimant ses meilleurs vœux pour la nouvelle année de 2024 au conseil municipal de Shippagan.

Le conseil a reçu une lettre de remerciement de la part de la Fondation Hôpital et CSC Lamèque pour la contribution à la dernière campagne annuelle permettant l'acquisition de matériel manquant.

La municipalité a reçu une correspondance de la Véloroute Péninsule acadienne afin de nous informer de l'organisation du Grand Fondo Véloroute Péninsule acadienne qui aura lieu en aout 2024 à Shippagan. De plus, une collaboration est sollicitée pour assurer le succès de cet événement.

La municipalité a reçu une correspondance de la présidente de la Corporation Citoyens Le Goulet demandant l'autorisation pour utiliser le chapiteau du Parc Acadie sur mer à Le Goulet, la cantine et le bar durant leurs différents événements estivaux.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1. Modification au projet 11914 – Lac de Le Goulet – Entente bilatérale intégrée – Infrastructure de la résilience à la COVID-19

À la suite de la finalisation du projet du lac de Le Goulet, près de 178 000 \$ reste à investir dans le cadre de cette subvention. L'ingénieur municipal recommande de modifier le projet afin d'inclure des travaux d'amélioration de drainage pour Le Goulet. Il est proposé par la conseillère Eda Roussel appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'autoriser les changements au projet 11914 - Lac de Le Goulet pour y inclure les projets de drainage tel que présenté par l'ingénieur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN

8.2. Nomination nouveau pompier

Considérant que le service d'incendie de Shippagan compte un pompier en moins et à la suite de la recommandation de M. Yanic Chiasson, chef pompier, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que le conseil municipal accepte la nomination de M. William Haché comme pompier volontaire au sein du service d'incendie de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Nomination assistant chef pompier – Service d'incendie de Shippagan

À la suite de la recommandation du comité de sélection pour la nomination du nouvel assistant chef pompier, il est proposé par le conseiller Armand Carron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'on nomme M. Marc Robichaud au poste d'assistant chef pompier, pour un mandat de 1 an se terminant le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Demande de contribution – Carnaval des glaces de Shippagan

Le conseil a reçu une demande de contribution financière de la part du Carnaval des glaces dans le cadre de leur 21e édition. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Eda Roussel d'octroyer un don monétaire de 500 \$ dans le cadre de cet événement. Il est aussi résolu que le logo de Shippagan soit affiché en tant que partenaire du Carnaval des glaces de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Eda Roussel quitte la salle

8.5. Demande de don – Carnaval des neiges de Le Goulet

Le comité du Carnaval des neiges de Le Goulet a fait parvenir à la municipalité une demande de contribution financière afin de les aider dans l'organisation de leur 15^e édition. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud de leur octroyer un don monétaire de 500 \$ ainsi qu'un don en services administratifs d'une valeur de 500 \$ dans le cadre de cet événement. Il est aussi résolu que le logo de Shippagan soit affiché en tant que partenaire du Carnaval des neiges de Le Goulet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Eda Roussel reprend son siège

8.6. Levée de fonds 2024 – Comité répondant Corps de cadets royaux de l'Armée canadienne 3027 Shippagan-Lameque-Miscou

La municipalité a reçu une demande de dons pour la levée de fonds 2024 du Corps de cadets royaux de l'armée canadienne 3027 Shippagan-Lamèque-Miscou. Considérant que ce regroupement profite aux jeunes de notre municipalité, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud d'octroyer un don de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Demande de nomination – Parc du Champion

À la suite de la demande des camarades de classe du jeune Thomas Haché, décédé tragiquement en 2022, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'accepter de nommer le parc situé au niveau de la 3^e Rue à Shippagan, "le parc du Champion" pour honorer la mémoire de l'enfant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
SHIPPAGAN**

8.8. Demande d'aide financière – Spectacle de bienfaisance

La municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part de Mme Vicky Haché, organisatrice d'un spectacle de bienfaisance pour aider les causes suivantes : église d'Inkerman, école l'Envolée de Shippagan et Comité culturel d'Inkerman. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de conseiller Armand Caron d'octroyer un don de 300 \$ pour aider à l'organisation de cet événement. Il est aussi résolu que le logo de Shippagan soit affiché en tant que partenaire de ce spectacle de bienfaisance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. Demande de partenariat – École Marie-Esther – Colloque Provincial Leadership Scolaire 2024

La municipalité a reçu une demande de partenariat de la part de l'école Marie-Esther afin d'accueillir le Colloque Provincial Leadership Scolaire 2024 à Shippagan. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée du conseiller Armand Caron de couvrir les frais de location des deux édifices demandés, soit le centre Rhéal-Cormier le 20 septembre 2024 et le Centre des Congrès de la Péninsule acadienne pour le banquet le lendemain, pour un montant de 1 782, 50 \$ taxe incluse. Toutefois, la municipalité ne contribuera pas aux frais du banquet comme demandé par le comité organisateur du Colloque. Il est aussi résolu que le logo de Shippagan soit affiché en tant que partenaire de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Armand Caron quitte son siège.

8.10. Autorisation de demandes de subvention

Plusieurs projets nécessitent une source de financement pour être réalisés, il est donc proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le conseil municipal autorise l'administration à soumettre les demandes de financement pour les projets suivants :

- **Club Richelieu**, partenariat dans le but d'acquérir un nouveau jeu pour le Parc Richelieu ;
- **Les amis de la passerelle**, restauration des toiles situées le long du Sentier Rivage pour un montant de près de 8 000 \$;
- **Nouvel écran numérique au centre-ville de Shippagan**, pour le remplacement de l'écran qui ne fonctionne plus ;
- **Rue publique – Habitat du Havre II**, construire une rue publique afin de permettre la réalisation des 16 unités de logement du projet Habitat du Havre II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Armand Caron reprend son siège.

8.11. Demande du Comité allée Alexandre

La municipalité a reçu une requête du Comité de l'allée Alexandre dans laquelle les membres du comité demandent à la municipalité de prendre en charge le système d'eau potable privé qui approvisionne plus de 35 habitations. Considérant que ce système d'eau et leur seule source d'eau potable et que ces utilisateurs payent des frais de service comme tous les autres, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron d'acquiescer à leur demande. Il est aussi résolu qu'en échange le comité s'engage à transférer à la municipalité 30 235,91 \$, montant que le comité mettrait de côté pour la réparation du système. Ce montant sera placé dans un fonds de réserve d'immobilisation eau et égout pour leur système d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12. Autorisation procédures légales – NID : 20757381 – René Lumbsden–399, 1^{ere} Rue

Proposé par le conseiller Armand Caron

Appuyé par la conseillère Nathalie Robichaud

CONSIDÉRANT QUE l'infraction suivante : *un aménagement non conforme – Animaux de la ferme*, a été constatée sur la propriété appartenant à Monsieur René Lumbsden, laquelle se trouve au 399, 1^{ère} Rue dans la municipalité de Shippagan, secteur de Shippagan, au Nouveau-Brunswick, et porte le numéro d'identification (NID) 20757381, et que cette infraction contrevient :

- a) À l'article 6.2.2.1 de l'arrêté de zonage de la ville de Shippagan, et
- b) Au paragraphe 108(1) de la *Loi sur l'urbanisme*,

IL EST RÉSOLU :

- a) Que l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent, en vertu du paragraphe 135(1) de la *Loi sur l'urbanisme* afin que les règlements de la municipalité de Shippagan ainsi que les dispositions législatives applicables soient acceptés ;
- b) Que, si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe (a) ;
- c) Que, si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la municipalité de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13. Demande de sursis – 211, avenue Hôtel-de-Ville, Shippagan

La propriété située au 211, avenue Hôtel-de-Ville à Shippagan appartenant à Mme Micheline Nomura et M. Kozo Nomura est en infraction ayant un logement non réglementaire situé au sous-sol. Puisque les propriétaires n'habitent pas dans la région actuellement, ces derniers ont sollicité la Commission des Services régionaux de la Péninsule acadienne pour bénéficier d'un délai afin de résoudre cette situation. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Armand Caron de permettre un sursis aux propriétaires jusqu'au 31 août 2024 pour confirmer à la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne qu'il n'y a pas d'habitation au sous-sol ou pour demander un permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14. Demande de local – Corporation Citoyens Le Goulet Inc.

La municipalité a reçu une demande de la Corporation Citoyens Le Goulet Inc. pour mettre à leur disposition, dans l'ancien édifice municipal de Le Goulet, l'ancien bureau du maire et de l'administration ainsi que la salle au rez-de-chaussée dans le cadre de l'organisation des activités et des assemblées de l'organisme. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel de rédiger une entente de location pour les locaux demandés avec la Corporation Citoyens Le Goulet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15. Adoption d'un nouveau poste dans l'organigramme

M. Gilles Cormier, adjoint au service des loisirs, a pris sa retraite le 27 janvier 2024. À la suite de la recommandation de la directrice générale et afin de déléguer les responsabilités reliées à son poste, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que le conseil municipal autorise le nouveau poste de Responsable des Infrastructures (CRC – Camping – CCPA) et adopte la mise à jour de l'organigramme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.16. Stratégie touristique Péninsule acadienne

Avec les changements municipaux de la réforme de la gouvernance locale et afin d'avoir une concertation péninsulaire au niveau de stratégie touristique, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que la municipalité participe à la stratégie touristique péninsulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Laurent Robichaud quitte son siège**8.17. Demande d'approbation du conseil – Lotissement Ricky Lozier**

Le conseil municipal ayant pris connaissance du dossier de lotissement de Ricky Lozier, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Armand Caron que le conseil municipal de Shippagan approuve le lotissement comme recommandé par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Laurent Robichaud reprend son siège**8.18. Ouverture des soumissions pour la vente des biens excédentaires – Backhoe****Volvo 2007 et tracteur Merlo 2012**

À la suite de l'ouverture des soumissions pour la vente des biens excédentaires suivants : backhoe Volvo 2007 et tracteur Merlo 2012, étant donné que le prix minimal demandé pour le backhoe n'a pas été atteint, il est recommandé par l'administration de ne pas procéder à la vente de celui-ci. Toutefois, pour le tracteur Merlo 2012, le prix a été atteint, donc il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud que la municipalité vende le tracteur Merlo 2012 tel quel au plus haut soumissionnaire, soit à Maritime Tree Trimming pour la somme de 44 045 \$, taxe incluse. Il est aussi résolu que la municipalité ne procède pas à la vente du backhoe Volvo 2007 tel que recommandé par l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.19. Devancement de la réunion ordinaire de mars

Considérant que le quorum ne sera pas atteint lors de la prochaine réunion ordinaire prévue le 4 mars prochain en raison d'engagements familiaux de part et d'autre des membres du conseil, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud de devancer la réunion ordinaire de mars au lundi 26 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture du rapport du maire.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h42.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h54.

